

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 28 novembre 2024

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Objet : Candidatures des communes de Bouvron (54) et Marimont-lès-Bénestroff (57) au statut de commune associée.

Les statuts du Syndicat mixte du PnrL ont été modifiés en date du 13 avril 2023 afin notamment d'introduire le statut de « commune associée ». Cette évolution permet de répondre à la demande de communes situées en dehors du territoire classé du Parc souhaitant bénéficier d'une coopération avec le Parc et ainsi, de leur permettre d'adhérer au Syndicat mixte.

Pour donner suite à la modification des statuts, le Parc a proposé à l'ensemble des communes limitrophes de son territoire d'adhérer au Syndicat mixte au titre de commune associée. Depuis lors, 4 communes ont adopté le statut de commune associée, **il s'agit des communes de Conthil, Léning et Guébling en Moselle et de Blénod-lès-Pont-à-Mousson en Meurthe-et-Moselle.**

Deux nouvelles communes ont délibéré en faveur de ce statut, les communes de Bouvron (54200) et de Marimont-lès-Bénestroff (57446).

Les maires présenteront leur candidature : présentation du territoire communal, des points d'intérêts naturels et patrimoniaux, motivations, projets, etc.

Une convention de partenariat sera rédigée à la suite de l'adoption du statut de communes associées pour les communes de Bouvron et de Marimont-lès-Bénestroff.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'adhésion des communes de **Bouvron et Marimont-lès-Bénestroff** au titre de communes associées.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat mixte à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Le Président
Jérôme END

